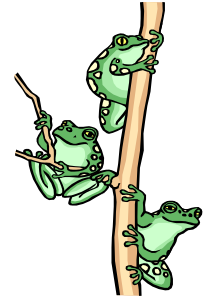




Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)



Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>

Juillet / Août 2013

Edito



Communauté d'Agglomération de Colmar



L'été est enfin arrivé !

Un peu brutalement ! Il ne nous a pas laissé le temps de s'habituer à ses fortes chaleurs !

Soyons heureux et profitons de tout ce qu'il nous permet de faire avec les jours plus longs, les douces soirées, le soleil et surtout le temps des vacances pour les petits et les grands.

L'été, dans notre village, est ponctué de dates et de rendez-vous à ne pas manquer pour nous retrouver dans la joie et la bonne humeur :

- les 6 et 7 juillet : la fête de la grenouille, incontournable, où tout notre village est en effervescence
- le bal tricolore du 14 juillet
- le marché aux puces du 25 août.

Venez nombreux pour saluer l'énorme travail et l'investissement de nos associations qui animent et font vivre notre village.

Pour partir en vacances l'esprit plus tranquille, n'oubliez pas l'opération "TRANQUILLITE VACANCES".

Bonnes vacances à tous !

Catherine ADAM



Itinéraire piste cyclable



Calvaire restauré rue d'Eguisheim



Passage entre l'église et la propriété HEITZ



Soirée couscous AS Herrlisheim section foot



Journée école initiation arboriculture

PHOTOS : Gérard HIRTZ

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois,
Chers Herrlisheimois,

CELA S'EST PASSE ...

La municipalité soutient les associations et est toujours présente aux différentes assemblées générales, notamment celles du périscolaire, des footballeurs et de l'escrime qui viennent de se dérouler récemment. Nous étions également présents au dernier conseil d'école où la prochaine rentrée scolaire, les travaux d'entretien, l'ouverture d'une classe, le bilinguisme, etc ... ont été évoqués.

Les autres manifestations locales concernaient le concert de l'ADEM'OH avec les accordéonistes de ROUFFACH qui n'a pas attiré la foule espérée, les portes ouvertes chez HOLCIM, la remise des prix chez les quilleurs avec un président satisfait du nombre de participants au tournoi, le couscous des footballeurs qui a remporté un vif succès, la marche organisée par APALIB, le loto qui a attiré un nombreux public et la fête de l'amitié.

La réunion avec les présidents des associations a permis de mettre en place le calendrier des fêtes 2014.

Quelques nouvelles brèves ...

Notre secrétaire général, Francis BURGLIN prend sa retraite à compter du 1^{er} août prochain. Dès à présent, des démarches ont été engagées avec le Centre de Gestion pour son remplacement. Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

Le calvaire restauré de la rue d'Eguisheim a été remis en place le 17 juin. La statue du Christ et la croix ont été reproduits à l'identique, le socle a été remis en état comme nous l'avions annoncé dans un précédent bulletin communal. L'appel à dons est à présent lancé. Les explications vous sont données en annexe page 3. Dès à présent, nous adressons un grand MERCI aux généreux donateurs.

Quelques informations sur les chantiers, travaux ou projets ...

Les agents techniques ont comblé quelques trous constatés sur la voie publique et réalisé les marquages aux sols décidés par la commission « Sécurité/circulation ». Ceux-ci concernent particulièrement la création de deux passages piétons rue de la gare et près du pont de la Lauch ainsi que l'installation d'un «STOP» à l'intersection des rues du Château et du Wahlenbourg.

ACCESSIBILITE SALLE SAINT-MICHEL

La fin du chantier approche, les délais seront probablement respectés. L'aménagement de la cour extérieure se fera en fonction de la disponibilité des agents du service technique. La remise en état du bardage du bâtiment initial est prévue après la fête de la Grenouille. Le coffret électrique installé près du Monument aux Morts est à présent fonctionnel et servira aux associations pour les prochaines fêtes du village.

CREATION DE TROTTOIRS HERRLISHEIM/VIGNOBLE

La partie administrative concernant l'alignement des trottoirs est en cours de réalisation. Les appels d'offres ont été lancés en commun avec OBERMORSCHWIHR.

ACCES AUX ECOLES

Comme vous pouvez le constater, le chantier a démarré. Pour la rentrée scolaire, l'accès des écoles se fera par l'ancienne «allée rose» pour l'école élémentaire avec un arrêt-minute pour la dépose des enfants. Pour la maternelle, pas de changement pour la rentrée des petits ;

par contre, les parents et les enseignants auront à leur disposition un grand parking aménagé. La nouvelle voie sera à sens unique. L'entrée se fera par la rue de la Maternelle et la sortie sur la rue de Colmar. Elle servira uniquement à la desserte des écoles. Avec l'installation d'un nouveau terrain de pétanque et de football, d'une aire comprenant des jeux divers, une balançoire et un toboggan destinés aux enfants de 3 à 6 ans, ce quartier aura totalement changé de visage dès la prochaine rentrée scolaire.

REAMENAGEMENT COUR SAINTE-MARTHE

Les élus ont décidé d'y mettre le même pavage que celui en place devant l'entrée de la mairie et de matérialiser un octogone de couleur différente, au centre de la cour Ste Marthe. (Voir plan en annexe page 9). Le mur avant sera abaissé et les pierres existantes seront mises en valeur, la statue de la Sainte-Vierge sera déplacée devant le presbytère, la grotte sera remplacée par un espace vert, l'accès à la salle des sociétés sera adaptée aux nouvelles normes d'accessibilité des établissements recevant du public. Le projet et le chantier sont supervisés par le Cabinet BETIR. Coût estimé de l'opération : 82 400 € TTC.

Les travaux se feront cet automne au plus tard.

Pour terminer, nous vous invitons à venir nombreux pour la fête de la Grenouille, le feu d'artifice du 14 juillet et le marché aux puces. Il reste à souhaiter un grand beau temps lors de ces manifestations.

Très bonnes vacances à tous.

Votre Maire,
Gérard HIRTZ



REFECTION DU CALVAIRE

Depuis fort longtemps, de nombreux habitants m'ont fait part de leur inquiétude quant à l'état de délabrement du calvaire situé rue d'Eguisheim près du croisement avec la rue des Fleurs.

En effet, non seulement un bras et le haut de la croix avaient disparu, mais le corps du Christ était en très mauvais état, fissuré ou fracturé, dégâts causés par les intempéries.

Bien que ce ne soit pas une priorité, les élus ont accepté, sur ma proposition, d'engager les travaux de restauration. Ceux-ci prévoient le remplacement de la partie supérieure alors que le socle sera nettoyé, les fissures colmatées, les parties manquantes complétées. Le tout sera ensuite traité de manière préventive.

Le coût de la remise en état s'élève à 12 200 € HT. L'entreprise BERTHAUD d'ESCHBACH-AU-VAL a exécuté les travaux de réfection.

Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin du mois de mai 2013, nous avons prévu de faire un appel à dons pour cette remise en état.

En versant votre participation à la Paroisse, vous bénéficiez actuellement d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66%.

En pratique : un versement de 100 € vous coûtera effectivement 34 € si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu.

Petits ou grands, tous les dons sont les bienvenus.

La liste des donateurs sera publiée dans le présent bulletin, sauf si l'anonymat est demandé.

Dès à présent, nous remercions vivement tous ceux, qui par leur générosité, participent à cette opération et à l'entretien des activités du culte en général (chauffage, fleurissement, etc ...).

Nous fixons la clôture des dons au 30 septembre 2013. Cette date n'est pas figée, le Conseil de Fabrique sera toujours reconnaissant de recevoir vos dons après cette date.

Contacts :

Monsieur Raymond FRITZ, Président du Conseil de Fabrique, 13 rue des Cigognes,

Monsieur le Curé Michel PIEQUET, Presbytère,

Monsieur Gérard HIRTZ, Maire, 3 rue des Pinsons ou la mairie.

PS : veuillez bien préciser vos noms, prénoms, adresse et que votre don est destiné à la réfection du calvaire. Le reçu fiscal vous parviendra pour la fin de l'année 2013.

Le Maire,
Gérard HIRTZ

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SPECIAUX

Devant la réussite de cette opération et l'intérêt qu'elle suscite pour la population, une nouvelle opération est **prévue le 13 juillet 2013 à la déchetterie Europe, 9 rue des Champs à Logelbach-Wintzenheim et à la déchetterie Ladhof, 170 A rue du Ladhof à Colmar de 8 h 00 à 12 h 00.**

Attention : les bouteilles de gaz et les pneus ne seront pas acceptés.

NB : Cette collecte est destinée aux particuliers de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Pour accéder au Service, il faudra présenter votre carte d'accès aux déchetteries de la CAC.

Il ne sera accepté aucun déchet issu des professionnels (artisans, commerçants, viticulteurs...) car ces derniers ont leurs propres filières concernant ces déchets : une vérification sur les sites sera réalisée par les agents de la CAC.



DECHETTERIES EUROPE ET LADHOF

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE A COMPTER DU 1er JUILLET 2013

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h en continu, en été jusqu'à 19 h

Samedi : de 8 h 17 h en continu, en été jusqu'à 18 h

Dimanche : de 9 h à 12 h 30.

Des barrières ont été installées sur l'itinéraire cyclable près de la passerelle et du pont vers Eguisheim par le Syndicat de la Lauch Aval.
(voir photo page 1)

En cas de besoin, les clés sont disponibles au secrétariat de la mairie

La Vie Municipale et Associative



JUILLET

- 6 et 7 Fête de la grenouille
14 Bal tricolore

AOÛT

- 04 Sanglier des JSP à Voegtlinshoffen
23 Collecte de sang
25 Marché aux puces

SEPTEMBRE

- 01 Réunion information JSP
03 Inscriptions cours de musique ADEM'OH
08 Carpes-frites des Sapeurs Pompiers
13 Soirée des bénévoles de la Fête de la Grenouille
27 Exercice d'automne des Sapeurs Pompiers
27 A.G. Grenouilles sportives
27 Soirée parents Grenouilles sportives
29 Fête patronale - Repas choucroute

MERCI !!!

L'A.S. Herrlisheim section football et son Président, Didier Koenig, remercient l'ensemble des associations et des participants qui ont contribué à la réussite de la soirée couscous du 8 juin dernier.

FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE PENDANT LA SAISON ESTIVALE

La bibliothèque sera ouverte :

En juillet : les mardis 2, 9, 23 et 30 de 17 h 30 à 19 h 30
les mercredis 3 et 31 de 14 h à 16 h
le vendredi 5 de 18 h 30 à 20 h

Elle sera fermée tout le mois d'août.

Réouverture :

À compter du 03 septembre 2013 aux jours et aux horaires habituels.

MARCHÉ AUX PUCES

Les habitants du village qui désirent participer au marché aux puces du 25 août 2013 et souhaitant avoir un emplacement devant leur domicile sont priés de réserver leur place avant le **15 juillet 2013** en appelant le

06 83 17 22 92 ou le 06 87 49 04 26.

Après cette date, les places seront attribuées suivant l'ordre d'inscription.

AVIS AUX PRESIDENTES ET PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Mise à jour de la « Brochure des Associations »

Merci de nous faire parvenir les modifications concernant votre association pour le **31 août 2013** au plus tard.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG - COLLECTE DU 07 JUIN 2013

L' E.F.S. et l'Amicale des donneurs de sang de Herrlisheim remercient vivement les 53 personnes qui ont donné leur sang, parmi lesquels 5 premiers dons.

Madame VIRY Christelle et Monsieur SPECHT Cédric ont gagné un drap de bain. Toutes nos félicitations !

Notez, dès à présent, la **prochaine collecte du 23 août qui se déroulera de 16 h 30 à 19 h 30 dans les locaux de l'Hôtel de ville.**

Malheureusement pendant la période estivale, les besoins en sang ne diminuent pas, nous vous invitons à venir nombreux.

Nous comptons sur les donneurs fidèles et tout autre personne âgée de 18 à 70 ans.

Merci de consacrer un peu de temps pour venir donner du sang. Les malades vous en seront reconnaissants.

Encore merci.

Le Président,
Bernard SIRY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2013



Convoqué le 30 mai 2013, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM s'est réuni mercredi, le 5 juin 2013 à 20 heures 30, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Maire, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Patrick BENDELE, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Marie GUILLON, Véronique GRUSS, Christine DONAZ, MM. Bruno FREYDRICH, Thomas KLETHI, Michel DEL PUPPO et Hugues BANNWARTH.

Etaient absents excusés : Mmes Anita ZIMMERMANN (procuration à Mme Marie-Thérèse ZWICKERT), Claire TRICOT, MM. Diego CALABRO (procuration à M. Gérard HIRTZ) et Sébastien EHINGER.

Etaient absents : MM. David WIEST et Nicolas KOENIG.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la séance du 25 mars 2013
- 2) Réalisation d'un emprunt
- 3) CAC – nouvelles modalités de composition du conseil communautaire et du bureau
- 4) Plate forme de transmission électronique des actes des collectivités territoriales - convention
- 5) Dénomination de rue
- 6) Domaine public routier communal
- 7) Subvention ARAME
- 8) Aménagement de la Cours Ste Marthe
- 9) Aménagement de la cour de la Salle St Michel
- 10) Mise en place d'un coffret électrique Place du 5 février 1945
- 11) Décisions modificatives
- 12) Informations et divers

M. Francis BURGLEN, secrétaire de mairie, est nommé secrétaire de séance.

1. Procès verbal de la séance du 25 mars 2013 : Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Réalisation d'un emprunt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif de l'exercice 2013,

Considérant que pour financer des opérations d'investissement 2013, à savoir :

- enfouissement des réseaux secs rte du Vin
- mise aux normes accessibilité salle St Michel
- aménagement d'un trottoir route du vin,

un emprunt de 230 000 € est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de contracter un emprunt de 230 000 € pour le financement des travaux énumérés ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3. CAC – nouvelles modalités de composition du Conseil Communautaire et du Bureau

La loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération modifie la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

En effet, cette loi vise à revenir sur les règles limitatives de représentation des communes au sein du conseil communautaire, ainsi que le plafonnement du nombre des vice-présidents (article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ainsi, à défaut d'accord local et compte tenu de la strate de la population, le nombre de délégués du Conseil Communautaire serait limité à 55. Toutefois, sur la base d'un accord local, il est possible de maintenir le nombre de délégués et la représentativité des communes comme actuellement (61 délégués, soit + 11 % par rapport aux 55 sièges « de droit »).

Cette décision doit être prise avant le 31 août 2013 (et non avant le 30 juin 2013 comme prévu initialement) pour une entrée en vigueur à l'occasion des prochaines élections municipales de 2014.

Par ailleurs, seules les communes disposant de plus d'un siège au Conseil Communautaire, n'auront plus de délégué suppléant. Les autres communes, à un seul représentant, continueront à pouvoir désigner un délégué suppléant, ce qui est important.

Compte tenu des modifications intervenues au 1er janvier 2012 dans la représentation des communes de la CAC suite à l'extension du périmètre, du bon fonctionnement ainsi constaté, et de l'absence d'évolution du périmètre communautaire d'ici 2014, il est proposé de maintenir la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire, selon le tableau ci-joint :

Pour que l'accord local soit validé, une délibération doit être prise en fonction de ce qui précède et conformément aux conditions de majorité fixées par la loi :

- deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

En conséquence, il est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité

- de maintenir la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire soit 61 délégués titulaires et 3 suppléants,
- de solliciter Monsieur le Préfet du Haut-Rhin pour qu'il prenne l'arrêté y afférent.

	Population au 01/01/2013	Nombre de délégués titu- laires	Nombre de délégués suppléants
HORBOURG-WIHR	5 067	5	-
HOUSSEN	1 804	3	-
INGERSHEIM	4 777	4	-
JEBSHEIM	1 179	2	-
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	2 778	3	-
TURCKHEIM	3 827	4	-
WETTOLSHEIM	1 745	3	-
WINTZENHEIM	8 016	6	-
HERRLISHEIM-près-COLMAR	1 816	3	-
NIEDERMORSCHWIHR	572	1	1
SUNDHOFFEN	1 969	3	-
WALBACH	903	1	1
ZIMMERBACH	897	1	1
TOTAL	104 537	61	3

CHARGE

Le Maire ou son représentant de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Plate-forme de transmission électronique des actes des collectivités territoriales - convention

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 18 mars 2013 ;

Considérant l'intérêt de procéder à la dématérialisation des flux entre les services de l'Etat et la Commune ;

Considérant la proposition du Maire en vue de s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, des documents budgétaires

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions sont les suivantes :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants

En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Haut-Rhin

Le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Haut-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exé-

cuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin/certificat d'adhésion

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de télétransmission tel que précisé ci-dessus avec le tiers de télétransmission issu de la consultation ;

Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires

des documents budgétaires

soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;

Autorise le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

5. Dénomination de rue

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dénommer la portion de rue reliant la rue du Château à la rue Principale : « Chemin du Château ». En effet, ce chemin rural n'est pas viabilisé et ne comporte aucune adresse postale.

6. Domaine public routier communal

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le classement de l'Allée du Printemps dans le domaine public routier communal.

7. Subvention ARAME

Le Conseil municipal décide d'allouer, à l'unanimité, une subvention de 500 € à l'Association Régionale d'Action Médicale et Sociale en faveur d'enfants atteints d'affections malignes (ARAME). Il vote les crédits nécessaires à l'article 6574 à prélever sur l'article 022.

8. Aménagement de la cour Sainte Marthe

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a voté dans le cadre du budget primitif 2013, un crédit de 52 000 € pour les travaux d'aménagement de la cour Sainte Marthe. Il a, de ce fait, demandé au Cabinet BETIR INGENIERIE d'établir une étude de faisabilité pour cette réalisation qui lui est présentée.

Le coût de l'opération est estimé à 87 000 € TTC (honoraires du maître d'œuvre compris).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve l'avant projet qui lui est soumis, décide de faire réaliser les travaux en question et vote les crédits nécessaires.

9. Aménagement de la cour de la salle St Michel

Le chantier de mise aux normes d'accessibilité de la salle St Michel suit son cours normal et le planning est à ce jour respecté. Lors d'une récente réunion, il a été suggéré que pour des raisons d'esthétique, il serait souhaitable d'aménager la place de cette salle. Un devis pour ce projet a de ce fait été demandé. Celui-ci est chiffré à 15 540 € TTC et se décompose comme suit :

Travaux de préparation du terrain	7 840 € TTC
Pose de pavés	7 700 € TTC.

Pour amoindrir ce coût, les travaux de préparation du terrain pourraient être confiés à une entreprise de travaux publics et la pose des pavés pour être exécutée par l'équipe technique de la commune. Le montant financier du projet pourrait de ce fait être ramené à 7840 € TTC.

De ce fait, le lot n° 1 du marché de la mise aux normes d'accessibilité de la salle St Michel qui prévoyait une partie de ces travaux sera partiellement minoré.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'exécuter les travaux en question.

10. Mise en place d'un coffret électrique Place du 5 Février 1945

Le Maire fait part à l'assemblée des difficultés que rencontrent les associations pour les branchements électriques de divers matériels (tireuses à bière, fours,...) à l'occasion des fêtes et manifestations qu'elles organisent tels par exemple le Marché aux Puces ou la Fête de la Grenouille. Il lui propose de ce fait de faire installer un coffret électrique au fond de la Place du 5 Février 1945. Le coût de l'opération est de 2 200 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire exécuter les travaux en question.

11. Décisions modificatives n° 1

Le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives comme suit : voir tableau page 8.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
1641 (16) – Emprunts	6 000.00	021 (21) - Virement de la section de fonctionnement	6 000.00
21318 (21) – Autres bâtiments publics	21 500.00		
2152 (21) - Installations de voirie	8 000.00	1328 (13) - Autres	1 250.00
21534 (21) - Réseaux d'électrification	3 200.00		
21578 (21) - Autre matériel et outillage de voirie	1 500.00		
2313 (23) - 20132 - Constructions	- 67 950.00		
2315 (23) - 20131 - Installation, matériel	35 000.00		
TOTAL	7 250.00	TOTAL	7 250.00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
022 (022) - Dépenses imprévues	- 10 600.00	704 (70) - Travaux	19 500.00
023 (023) - Virement à la section d'investissement	6 000.00		
605 (011) - Achat de matériels, équipements	19 500.00		
6574 (65) - Subventions aux associations	500.00		
66111 (66) - Intérêts réglés à l'échéance	4 100.00		
TOTAL	19 500.00	TOTAL	19 500.00
TOTAL DEPENSES	26 750.00	TOTAL RECETTES	26 750.00

12. Informations et divers

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation permanente :

Il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 6, n° 107/38,
- section 37, n° 476, 477, 475 et 474,
- section 40, n° 374,
- section 49, n° 36,
- section 37, n° 201,
- section 58, n° 19 et 20,
- section 40, n° 410/83,
- section 39, n° 138,
- section 37, n° 478,
- section 40, n° 246/36.

Il a signé les marchés à procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement des abords des écoles, comme suit :

- avec l'Entreprise Travaux PUBLICS DU VIGNOBLE pour un montant de 245 583.60 € TTC (lot n° 1 voirie) ainsi qu'un avenant à ce marché de 10 994.83 € TTC (évacuation des eaux pluviales et toboggan),
- avec l'Entreprise VIGILEC HATIER pour un montant de 31 624.03 € TTC (lot n° 2 réseaux).
- Il a signé avec le Cabinet BETIR INGENIERIE un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 2 392 € TTC pour les travaux d'aménagement de la cour Sainte Marthe.

Il lui fait également part :

- qu'en accord avec le Curé et le Président du Conseil de Fabrique, un appel à dons pour la restauration du calvaire, rue d'Eguisheim, a été lancé,
- du résultat du sondage effectué auprès des riverains de la route du Vin (direction OBERMORSCHWIHR) qui ne sont pas favorables à la mise en place de chicanes ou d'un plateau, mais qui souhaitent des contrôles radar plus fréquents,
- du départ à la retraite à compter du 1^{er} août 2013 de Francis BURGLEN, secrétaire général de mairie. Pour son remplacement, les démarches ont été engagées avec l'aide du Centre de Gestion.



JEUNES SAPEURS POMPIERS DES TROIS CHATEAUX

L'association des JSP organise un "sanglier à la broche", le
dimanche 4 août 2013 à midi,
sur les hauteurs de Voegtlinshoffen.

Tarif : 18 € (apéritif /repas/dessert/café).

Pour toute réservation, merci de contacter :

David WIEST au 06 62 33 32 48



L'Association vous remercie d'avance pour votre soutien.

Cordialement,

La Présidente,
Marie WISSLER

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



L'amicale des sapeurs pompiers de
Herrlisheim organise
un déjeuner « carpes-frites »

dimanche 8 septembre 2013

sous le chapiteau,
parc de l'Hôtel de Ville.

L'accueil se fera à partir de 11 h 30.

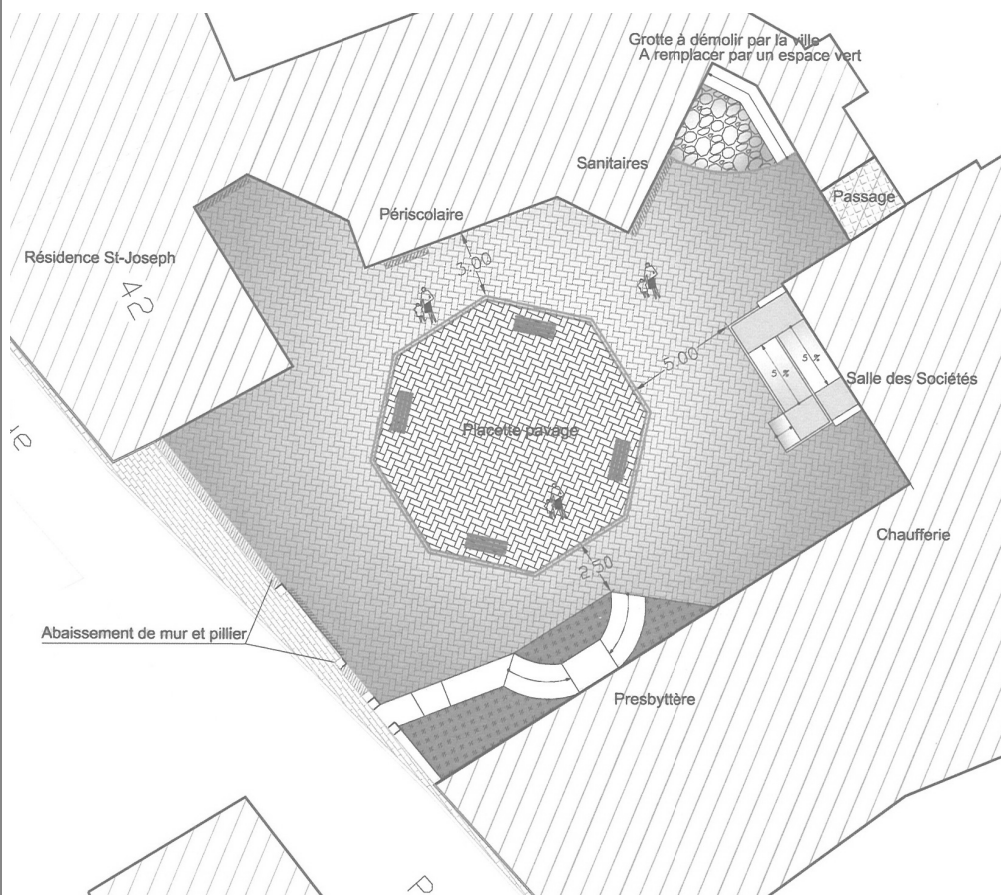
Infos et réservations :

06 22 31 93 67 ou Carpes.frites.2013@gmail.com

Tarif : 16 € (carpes-frites, dessert, café, boissons en sus).

Possibilité de réserver des repas « à emporter ».

PROJET COUR SAINTE MARTHE



AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Tournée annuelle de conservation cadastrale

Les propriétaires fonciers sont informés que Madame SCHNEIDER, géomètre du Cadastre, sera de passage dans notre commune au courant du mois de juillet, afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et du plan cadastral.

Dans ce cadre, elle sera amenée à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.



Les Grands Anniversaires des mois de juillet et août 2013

RENNIÉ André né le 02/07/1931
WURGES née Anne FELLMANN le 03/07/1933
KIBLER Robert né le 04/07/1924
FREYDRICH Gérard né le 07/07/1939
FONNÉ Amand né le 09/07/1935
HAENN Emma née HECHINGER le 10/07/1928
FRUH Françoise née SCHMITT le 11/07/1933
VIX Michel né le 12/07/1922
DIETH Palmyre née le 13/07/1939
OHNLEITER Marie-Antoinette née GOETZ le 15/07/1928
PRILLIEUX Jean-Pierre né le 15/07/1934
CRUCIFIX Jean-Claude né le 16/07/1935
THOMANN Marie Louise née HIRTH le 19/07/1934
GINDENSPERGER Marie Thérèse née THOMANN le 21/07/1927
BERNA Marc né le 22/07/1939
WURGES André né le 27/07/1931

Bon anniversaire !



AEBY Marthe née HERTZ le 01/08/1920
MICHEL Lucien né le 03/08/1934
FONNÉ Denise née BIEGLE le 03/08/1937
BARBIER Jacques né le 06/08/1933
ZINK Cécile née MEYER le 07/08/1928
WURGES Egon né le 09/08/1938
CHENEBEL André né le 12/08/1929
ROHMER Marcel né le 15/08/1934
MIESCH Hélène née BATOR le 19/08/1925
BECKER Lucien né le 23/08/1931
MEHN Théodore né le 25/08/1932
GUETH Marthe née GREINER le 26/08/1932
COLACRAI Cristina née MEOLI le 28/08/1930
WOELFFLÉ Jean-Claude né le 28/08/1936
WACH Michelle née FEBVRE le 28/08/1938
FURSTENBERGER Lina née STEINBRUCKER le 31/08/1921
MEYER Suzanne née BENDÉLÉ le 31/08/1929

Naissances



Thomas KÖS

le 18 mai

Maxime WIEST

le 2 juin

Ana RISSER

le 19 juin

Noces d'Or



**Bernardette et Henri
FURSTENBERGER**

le 05 juillet

Décès



Marie-Eve FUCHS

le 05 juin

Petites annonces - Information



Divers

Cherche à acheter ou à louer un terrain pour y installer un verger.

Contactez Gabriel WILLEM au **06 95 37 66 08** ou au **03 89 49 22 03**

Dame cherche à faire quelques heures de ménage

Tél. 06 81 66 15 56

Jeune couple recherche terrain constructible (viabilisé ou non), 4 ares minimum, à Herrlisheim.

Tél. 06 73 42 66 28 ou 06 72 25 88 87
(après 18 h en semaine)
ou par mail : glessos@yahoo.fr

Jeune couple, ostéopathe et animateur, est à la recherche d'un appartement F3, en location, à Herrlisheim, avec rez de jardin ou balcon. Nous avons un préavis de 3 mois pour pouvoir quitter notre ancien logement. Merci d'avance aux propriétaires intéressés de nous contacter au

Tél. 06 88 03 68 46

Assistante maternelle agréée dispose d'une place pour 1 enfant de 0 à 3 ans

Tél. 06 81 42 56 65

Assistante maternelle agréée

Assistante maternelle depuis 6 ans, je dispose d'une place pour un bébé à plein temps dès le mois de septembre 2013.

Tél. 03 89 49 28 66 ou 06 8715 59 12

DERNIERE MINUTE ...

Locations

A louer,

rue de Marbach à Herrlisheim, dans petite copropriété de 4 logements, appartement 3 pièces en duplex, 65 m², avec grande terrasse. Chauffage individuel au gaz.

Loyer : 650 € charges comprises.

Tél. 06 87 74 55 69

A louer à Herrlisheim

Appartement en duplex dans maison individuelle 3 pièces de 73 m²

Disponible à partir du 1er juillet 2013

Tél. 03 89 49 36 43

Ventes

Maison à vendre

à Herrlisheim près Colmar, 7 pièces 272 000 € à débattre.

Tél. 06 18 16 62 19

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La commune de Herrlisheim met en vente 10 lots de bois de chauffage sur pied (acacia, chêne, ...) Hiver 2013/2014.

Prix au stère : 17 € (charbonnette gratuite Ø ≈ 7 cm.).

S'adresser au garde forestier : Michel COLACRAI,

Tél. 06 84 81 82 17

INFORMATIONS

L'église sera ouverte à partir du 07 juillet jusqu'au 18 septembre 2013 de 9 h à 18 h.

Accès par la porte latérale côté salle Saint Michel.

Chers villageois,

Un petit mot de Madame **Emmanuelle WILMOUTH**, infirmière à domicile à Herrlisheim.

Je souhaite, en effet, prendre un long repos après 22 ans de bons et loyaux services.

Cependant, je ne veux pas vous laisser tomber et je souhaite que les soins infirmiers continuent à Herrlisheim.

Je vous laisse en toute confiance entre de bonnes mains.

En effet, Madame **Brigitte DELERUE** ma collaboratrice fidèle depuis 13 ans, aidée d'une associée, Madame **Gabrielle MEYER**, continuera à assurer les soins à vos domiciles.

Vous pouvez les contacter au 03 89 49 24 97 et au 06 01 06 39 20.

Bonne continuation à vous tous.

Bien à vous.

Emmanuelle WILMOUTH

30
1982 ANS 2012

Fresch'n Co vous invite



Les 6 & 7 juillet 2013

11^{ème} Fête

**de la Grenouille
Herrlisheim - 68**



Dr Boost

CHORUS

**Les Frelots - Steph'Band
Election Miss Grenouille**

Marché de l'Artisanat et Gastronomie

Le dimanche à 9h30

1ères Foulées des Grenouilles : Course 12 km et Marche 6 km

à 15h00 Grand Cortège

avec groupes folkloriques, chars et gugga musik